

République Française
Département de la Haute-Savoie



COMMUNE DE LE BIOT



REVISION DU PLU
Diagnostic démographique et socio-économique



AGENCE DES TERRITOIRES Étude et conseil en urbanisme et aménagement



- 1- Préambule : Pourquoi un diagnostic ?
- 2- Le contexte territorial
- 3- La démographie
- 4- L'habitat
- 5- L'économie (hors agriculture)
- 6- Les équipements
- 7- Les déplacements



Pourquoi un diagnostic ?

... Pour respecter le Code de l'urbanisme, stipulant que :

Le rapport de présentation du PLU :

- Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de :
 - développement économique,
 - de surfaces et de développement agricoles,
 - de développement forestier,
 - d'aménagement de l'espace,
 - d'environnement, notamment en matière de biodiversité,
 - d'équilibre social de l'habitat,
 - de transports,
 - de commerce,
 - d'équipements et de services.
- ... "expose le diagnostic prévu (...)".

Article
L 123.1.2 du CU

Article
R 123.2 du CU

3

Pourquoi un diagnostic ?

Pour respecter le Code de l'urbanisme, stipulant que :

- Bien plus qu'une "formalité" préalable, le diagnostic permet d'identifier les besoins, les attentes, les enjeux... qu'il faudra prioriser.
- Il constitue une étape fondamentale pour la définition des grandes orientations de développement voulues pour la commune...
...qui devront intégrer également les enjeux de l'État et les diverses contraintes juridiques.

Les limites de l'approche statistique

Difficulté d'obtenir certaines données complètes, actualisées et permettant une comparaison à l'échelle intercommunale, d'où l'utilisation de statistiques au niveau départemental.

Pour illustrer certaines tendances, plusieurs sources statistiques ont été utilisées dont les chiffres peuvent varier, mais qui font état d'une même tendance d'évolution.

... d'où une invitation à la prudence quant à l'interprétation de certains chiffres, qui ne seront évoqués que pour illustrer certaines tendances d'évolution.

4



- 1- Préambule : Pourquoi un diagnostic ?
- 2- Le **contexte territorial**
- 3- La démographie
- 4- L'habitat
- 5- L'économie (hors agriculture)
- 6- Les équipements
- 7- Les déplacements



5

Le contexte territorial

Un bassin de vie attractif, de par la qualité du site, et son dynamisme économique...



Une vie à organiser entre lac et montagnes, avec ...

- un espace limité et contraint, donc rare,
- générant de fortes pressions et parfois des conflits d'usage,
- impliquant une communauté d'intérêts dans l'aménagement de ce territoire.

6

Le contexte territorial

Un territoire qui se structure, dans le cadre du SIAC ...



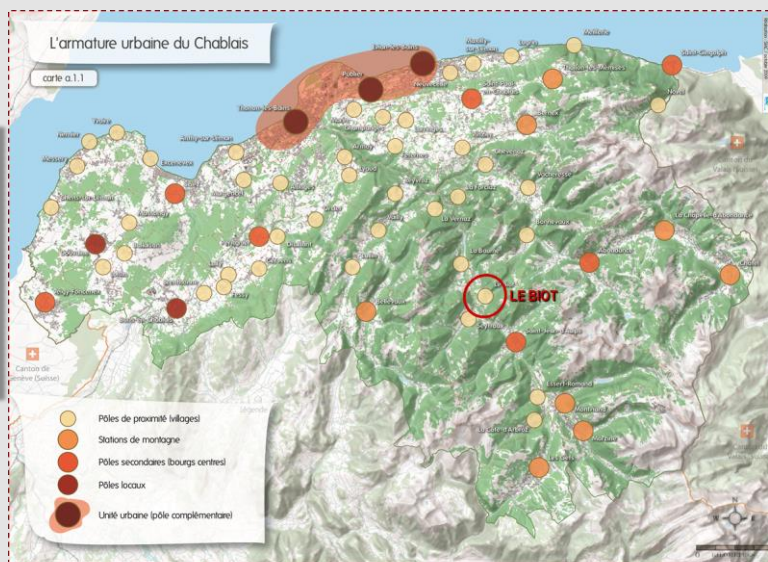
Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

- 6 EPCI et 1 communes hors intercommunalités
- 62 communes
- 871 km²
- 130 000 hab. en 2010 (+ 25 000 hab. en 11 ans)
- 145 hab. / km²
- 17 % de la population de Hte-Savoie

7

Le contexte territorial

Le Biot dans l'armature urbaine du Schéma de Cohérence Territoriale du Chablais en cours de révision...



Un statut de pôle de proximité ...

... impliquant un rôle important de lien social et de satisfaction des besoins quotidiens, les plus essentiels.

8

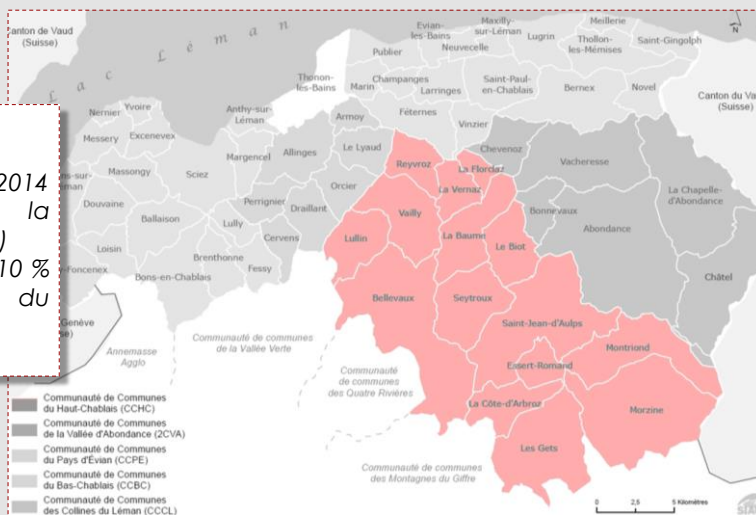
Le contexte territorial

Un territoire qui se structure, dans le cadre de la Communauté de Communes du Haut-Chablais ...

... et dont les compétences devraient probablement s'étendre

La CCHC

- 15 communes depuis 2014
- 310 km² (35% de la superficie du Chablais)
- 12 000 hab. en 2013 (10 % de la population du Chablais)
- 40 hab. / km²



9



- 1- Préambule : Pourquoi un diagnostic ?
- 2- Le contexte territorial
- 3- La démographie
- 4- L'habitat
- 5- L'économie (hors agriculture)
- 6- Les équipements
- 7- Les déplacements



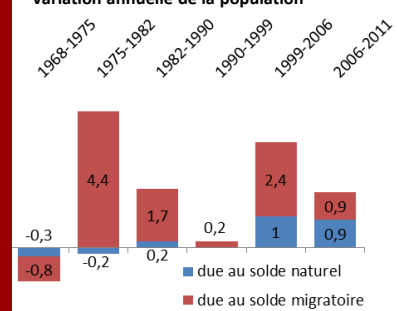
10

Données INSEE

Tx de croissance annuel moyen de la population entre 1999-2012
 - Le Biot : 2,4%
 - CCHC : 1%

Le Biot en 2012 :
 - 4% des 12 181 habitants de la CCHC.
 - une densité de 35,5 hab/km²

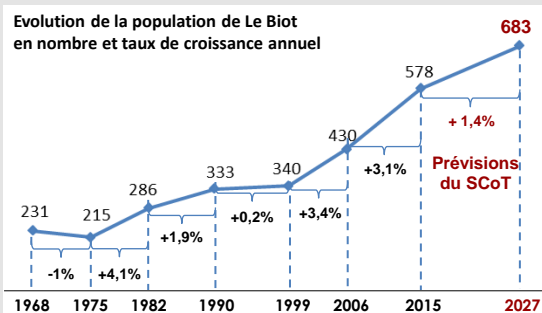
Variation annuelle de la population



Profil et structure de la population

Une croissance démographique forte...

... plus de 2 fois supérieure à celle de la CCHC sur la période 1999-2012, mais un poids démographique qui reste relativement faible.



Une croissance liée majoritairement à l'installation de nouveaux habitants ... mais une population davantage porteuse de son renouvellement depuis 2006.

Une densité logiquement faible pour la 6^{ème} commune la plus grande de la CCHC.

11

Données INSEE

Indice de jeunesse (- de 20ans/+ de 65ans) en 2012
 - Le Biot : 3,46
 - CCHC : 2,57
 - SIAC : 1,57

Nombre moyen de personnes /ménages
 - Le Biot : 2,5 en 1999 contre 2,58 en 2012
 - CCHC : 2,45 en 2012

- SIAC : 2,39 en 1999 contre 2,42 en 2012

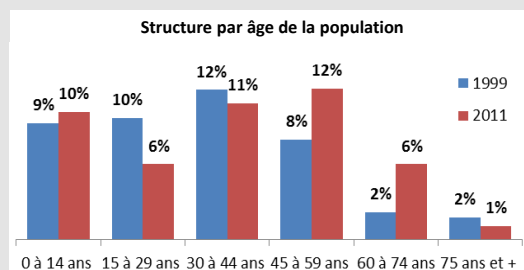
Part des ménages composés de 1 personne en 2012

- Le Biot : 22,2%
 - CCHC : 29,6%
 - SIAC : 32,1%

Profil et structure de la population

Un profil de commune rurale ...

... avec une démographie dynamique traduite par un accroissement de la part des 0-14ans, mais une diminution de la représentation des 15-44 ans depuis 1999.



Un indice de jeunesse particulièrement élevé relativement aux territoires de la CCHC et du Chablais.

Une hausse de la taille des ménages et une représentation faible de la part des ménages composés d'une personne.

Une part relativement importante des ménages étrangers (11% selon les données communales) ... Ces chiffres sont à analyser avec précaution mais la tendance récente resterait néanmoins à l'installation de ressortissants européens, et surtout britanniques.

12

Profil et structure de la population

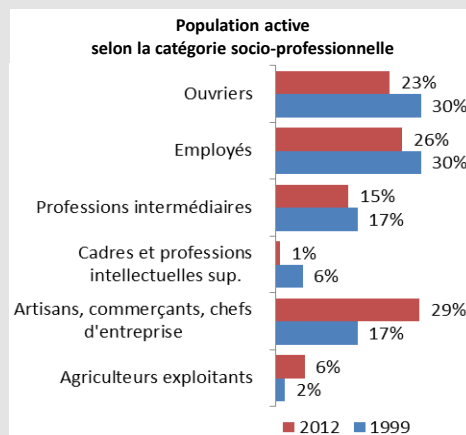
↳ Une population au niveau de vie "moyen"...

... avec un revenu médian pour les foyers fiscaux inférieur aux moyennes...

2012	
Périmètre	Revenu médian
Le Biot	20 090 €
CCHC	21 127 €
SIAC	26 189€

... et une diminution de la part des cadres et des professions intellectuelles supérieures.

Néanmoins, la représentation des ouvriers et employés diminue alors que celle des artisans, commerçants et chef d'entreprise augmente.



En comptant les conjoints, enfants et personnes à charges, "seulement" **21% de la population étaient couverte par la CAF** contre 38% pour le département.

Données CAF
En 2014, 73 personnes bénéficiaient d'une aide de la CAF dont 8 du RSA

13

1ers questionnements et éléments de débat

↳ Des questions d'ordre QUANTITATIF :

Quel rythme de croissance et quel seuil démographique à l'échéance du PLU ?

En d'autres termes, **combien d'habitants supplémentaires pour les 10 prochaines années ? Pour permettre :**

- A l'échelle communale : un fonctionnement satisfaisant des équipements, des activités économiques, des services et des commerces actuels ou futurs.
- A l'échelle intercommunale : de conforter le statut de "pôle de proximité" de Le Biot au sein de l'armature urbaine du Chablais.

Le SCoT prévoit une évolution démographique nuancée selon les types de communes et les territoires du Chablais, afin de répondre aux besoins selon les contextes locaux, et de favoriser une polarisation de l'habitat, en lien avec l'armature urbaine, les transports en commun, les services.

Il retient pour le Biot, un taux de croissance de : + 1,4 % par an, soit + 100 hab. à horizon 2027.

14

1ers questionnements et éléments de débat

↳ Des questions d'ordre QUALITATIF :

Face aux mutations de la population, à la raréfaction du foncier disponible et à un marché du logement de plus en plus discriminatoire, induisant des besoins nouveaux, et plus diversifiés ...

Comment, et dans quelle mesure permettre le maintien d'une population diverse et équilibrée ? ...

(structures familiales, tranches d'âges, catégories socioprofessionnelles...)

facteur de renouvellement démographique, d'animation et de mixité sociale.

Face à des attentes et à des "exigences" toujours plus grandes en matière de cadre de vie, d'habitat, d'équipements, de services de proximité, ...

Quelles réponses la commune est-elle capable d'apporter à ces besoins ?

Les choix démographiques se traduiront au travers des capacités d'accueil du PLU (limites de la constructibilité), ainsi que de la politique de l'offre en logement qui sera impulsée par la commune.

15



- 1- Préambule : Pourquoi un diagnostic ?
- 2- Le contexte territorial
- 3- La démographie
- 4- L'habitat
- 5- L'économie (hors agriculture)
- 6- Les équipements
- 7- Les déplacements



16

Données INSEE

Tx de croissance moyen de la population entre 1999-2015 : 3,5%/an

Population du Biot au 1^{er} janvier 2015 : 568

Profil et structure du parc de logements

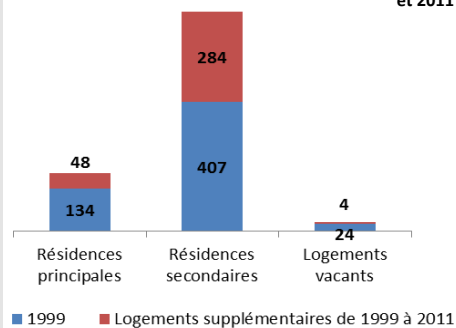
↳ Une forte progression du parc ...

... avec 910 logements au 1^{er} janvier 2015 :

- pour 568 habitants,
- +345 logements en 15 ans pour une croissance moyenne de 3,2%/an (quasiment équivalente à celle de la population) et une production moyenne de 24 logements/an.

Mais une progression qui est le fait essentiellement des résidences secondaires (pour 85%).

Facteurs de croissance du parc de logements entre 1999 et 2011



17

Données INSEE

Répartition du parc de logements en 2011 :

- Résidences Principales : 182
- Résidences Secondaires: 691
- Logements vacants : 20

Profil et structure du parc de logements

↳ Un marché du logement "tendu"

Ainsi, la commune comptabilisait 182 résidences principales en 2011 ... **soit 1 logement pour 2,6 habitants !**

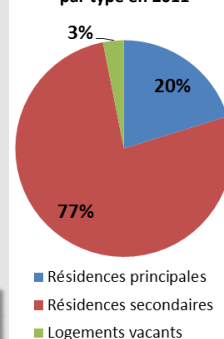
La part et le nombre des logements vacants reste particulièrement faible.

Les logements vacants sont indispensables pour assurer la fluidité du parc de logement*.

* La diminution de la vacance est un phénomène observable dans presque toutes les communes du Chablais, sous l'effet de la pression urbaine, et des besoins en logements à l'année...
... qui conduit à vendre, acheter, réhabiliter, louer ou occuper tout logement susceptible de l'être.

Pour le Chablais, l'étude prospective d'AMALLIA sur les besoins en logements a estimé le taux de vacance souhaitable à 6 % pour la période d'étude 2010-2015.

Répartition des logements par type en 2011



Le Biot comptabilisait 4,5% des résidences secondaires de la CCHC en 2011.

18

Données INSEE

Logements construits avant 1949 :
- CCHC : 20%.
- Département : 13%.

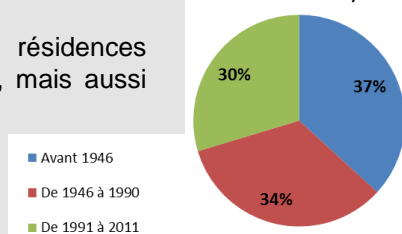
En 2007 selon l'ANAH, près des 2/3 des logements vacants de la commune dataient d'avant 1915.

Profil et structure du parc de logements

Un parc d'âges contrastés

La part du bâti traditionnel ou ancien reste très significative...
... au sein du parc communal des résidences principales et des logements vacants, mais aussi par rapport aux moyennes.

Ancienneté du parc des résidences principales (selon l'époque d'achèvement)



Une OPAH, visant les communes de la CCHC a été engagée pour la période 2012-2016.

Elle concerne 21 logements locatifs et 219 propriétaires occupants et vise :

- l'amélioration de la qualité énergétique des logements,
- l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées,
- la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome,
- la réhabilitation lourde des logements très dégradés, indignes ou insalubres,
- les travaux de transformation d'usage pour créer un logement locatif.

La CCHC apporte un financement complémentaire aux initiatives visant à l'amélioration des performances énergétiques et l'adaptation des logements au bénéfice des personnes âgées.

19

Données INSEE

Part des résidences principales de +de 4 pièces :
- Le Biot : 70% en 2011 contre 63% en 2006
- CCHC : 63%

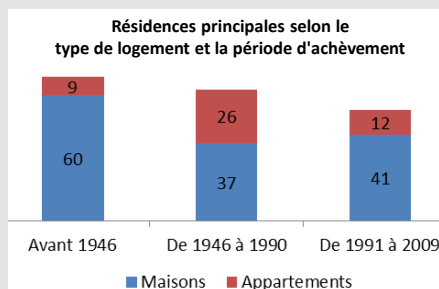
Part des locataires au sein des résidences principales :
- Le Biot : 22% en 2011 contre 25% en 2006
- CCHC : 25%
- Département : 36%

Profil et structure du parc de logements

Un parc de logements insuffisamment diversifié par rapport aux besoins

Les logements collectifs sont bien représentés puisqu'ils concernent près de 54% du parc en 2011.

Néanmoins, **les logements individuels représentaient 75% des résidences principales en 2009.**



La représentation des logements de grande taille au sein des résidences principales reste dominante (70%) et même progresse.

La propriété reste le principal mode d'occupation et la part des locataires diminue depuis 2006.

Néanmoins, leur représentation reste comparable à la moyenne de la CCHC.

20

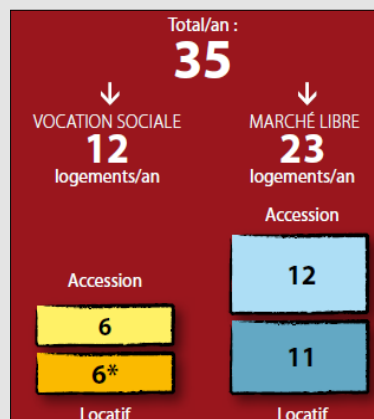
Profil et structure du parc de logements

↳ Un parc de logements insuffisamment diversifié par rapport aux besoins

Il ressort de l'étude réalisée par AMALLIA sur les besoins en logements neufs en Haute-Savoie pour la période 2010-2015...

↳ ... Un besoin de **35 logements neufs / an** dont **12 à vocation sociale** pour les 9 communes de la Forclaz, La Vernaz, La Baume, Seytroux, Saint-Jean-d'Aulps, Montriond, Essert-Romand, La Côte d'Arbroz et Le Biot.

Soit pour Le Biot (si on tient compte de sa représentation dans le parc total des RP) : **un besoin de 2 lgts financièrement aidés/an**



En projet sur la commune : la réhabilitation de l'ancien Hôtel "Mon Rêve" permettant la réalisation de logements socialement aidés à destination des familles et des jeunes voire à destination également des personnes âgées.

21

Les logements financièrement aidés sont tous situés au Pont de Gys, en entrée Nord de la commune.

A titre d'exemple

Revenu fiscal de référence ouvrant droit à un logement socialement aidé type PLUS :

- 1 personne : 20 107€

- 2 personnes (hors jeunes ménages) : 26 851 €

- 3 personnes, ou 1 personne avec 1 personne à charge, ou jeune ménage : 32 291€

Profil et structure du parc de logements

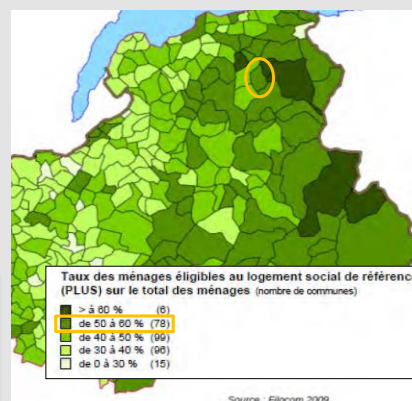
↳ Un parc de logements insuffisamment diversifié par rapport aux besoins

Sont comptabilisés **18 logements socialement aidés** (9,7% des résidences principales) :

- 12 propriété de Haute-Savoie Habitat.
- 6 que la commune met à disposition pour un loyer inférieur au prix du marché (gestion confiée à IDEIS, filiale de Haute-Savoie Habitat).

La commune enregistre entre 10 et 15 demandes/an en logements locatifs sociaux : elles concernent autant des jeunes ménages que des familles.

En 2009, entre 50 et 60% de la population communale avaient un niveau de ressources leur permettant d'avoir accès à un logement social classique, de type PLUS (contre 47% pour le département).



22

1ers questionnements et éléments de débat

↪ Combien de logements à horizon 2027 pour répondre aux perspectives d'évolution démographique (en compatibilité avec le SCoT) ?

		Avec hypothèse (SCoT) d'un taux de croissance de 1,4%/an	Avec hypothèse (plus réaliste) d'un taux de croissance de 2%/an
578 hab. en 2015	Population	+/- 105 (soit ~ 680 habitants)	+/- 155 (soit ~ 730 habitants)
		Avec hypothèse moyenne de 2,3 pers/ménage.	
185 RP	Nombre de résidences principales supplémentaires	+/- 110 RP (Soit un total de ~ 300 RP)	+/- 130 RP (Soit un total de ~ 320 RP)
28 LV	Logements vacants supplémentaires nécessaires à la fluidité du parc (6 % des RP totales)	- 10	- 9
		Avec hypothèse d'un taux de croissance de 0,3%/an	
695 RS	Nombre de résidences secondaires supplémentaires	+/- 25 RS Soit un total de 720 résidences secondaires	
Nombre total de logements supplémentaires		+/- 130	+/- 150
Nombre total de logements		+/- 1035	+/- 1060

23

1ers questionnements et éléments de débat

↪ Quels types de logements promouvoir pour l'habitat permanent ?

... Pour répondre aux besoins de tous et aux évolutions sociétales induisant une offre en logements suffisante et diversifiée, dans une logique de maintien des équilibres sociaux et générationnels.

Le SCoT préconise, pour les pôles de proximité de tendre vers une répartition de (en tenant compte de l'existant) :

- 50 % de logements individuels purs (maximum).
- 25 % de logements intermédiaires (individuel groupé ou semi collectif).
- 25% de collectif dense ou petit collectif (minimum).

C'est en agissant principalement sur la structure de l'offre en logements que l'on pourra influencer sur la structure de la population ...

↪ Quelle localisation préférentielle des futures opérations de logements (neuves ou en réhabilitation) dans le respect notamment de la Loi Montagne ?

... Renvoie à l'approche ultérieure sur l'évolution de la consommation d'espace et l'étude des enveloppes urbaines.

↪ Quelle implication directe de la commune (notamment foncière), dans la production de logements financièrement "aidés" ?

24



- 1- Préambule : Pourquoi un diagnostic ?
- 2- Le contexte territorial
- 3- La démographie
- 4- L'habitat
- 5- L'économie (hors agriculture)
- 6- Les équipements
- 7- Les déplacements



25

Données INSEE

Pop. active et représentation au sein de la population totale :

- 1999 : 214 (63%)
 - 2011 : 247 (53%)
 TX de chômage en 2011 :
 - Le Biot : 4,2% (4,6% en 1999)
 - CCHC : 2,6%

Part des non-salariés dans la pop. active occupée en 2012 pour le Département : 17%

Actifs travaillant dans la commune de résidence :
 - CCHC : 46%

7 frontaliers comptabilisés

La population active

↳ Une baisse du taux d'activité

La représentation des actifs au sein de la population totale diminue entre 1999 et 2011 (-10pts) au profit majoritairement des retraités.

Le taux de chômage lui augmente légèrement et demeure supérieur à celui de la CCHC.

↳ Caractéristiques de la population active occupée

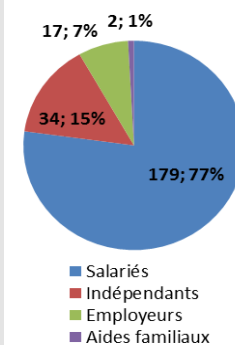
Une représentation importante des non-salariés (près de 2 fois supérieure à la moyenne départementale)...

... composés pour l'essentiel de travailleurs indépendants.

Parmi les salariés, près de 80% exerçaient un temps partiel et plus de 20% bénéficiaient d'un contrat à durée déterminée (ou équivalent).

27% des résidents déclaraient travailler à Le Biot en 2011 (taux nettement inférieur à celui de la CCHC).

Structure de la population active en 2011 (chiffres et %)

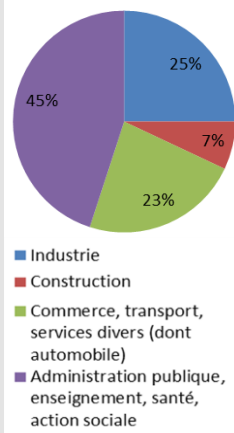


26

Le tissu économique

↳ Une dépendance relativement forte à l'emploi extérieur

Emplois salariés par secteur d'activités en 2014

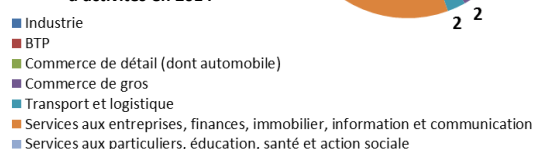


142 emplois offerts en 2011 mais seulement 1 emploi salarié pour 3 actifs.

Les emplois salariés concernent pour moitié le secteur public du fait majoritairement de la présence du siège de la CCHC.

Le tissu économique de la commune est ainsi dominé, en termes d'emplois et d'établissements, par le secteur tertiaire.

Établissements par secteur d'activités en 2014



Données communales :
Emplois Publics sur la commune
- Commune : 8 agents
- Siège de la CCHC : 50 eq tps plein (70 agents en tout, tous services confondus).

Données INSEE
Évolution du nombre d'emplois : +14 depuis 2006

27

Le tissu économique

↳ Mais la commune dispose de plusieurs atouts avec la présence ...

D'une zone d'activités : la ZA de la Vignette : Elle héberge 8 entreprises mais arrive aujourd'hui à saturation.



D'une dizaine d'artisans inscrits à la chambre des Métiers et de l'Artisanat : dont 4 concernent la construction.

De commerces et services de "proximité" : avec au centre-village une boulangerie, un hôtel qui fait également bar, restaurant et bureau de tabac, un salon de coiffure, une fruitière ... mais également un bar au Col du Corbier et une esthéticienne.

Entreprises présentes sur la ZAE :
Société d'exploitation forestière, scierie, métallerie, garagiste, centrale à béton, dépôt carburant et de fuel et blanchisserie.

28

Le tissu économique

↳ Mais la commune dispose de plusieurs atouts avec la présence ...

D'un site qui a fondé le développement touristique de la commune :
Le Col du Corbier :

La commune, qui récemment fait l'acquisition du chalet d'accueil et des terrains attenants, ainsi que des deux téléskis du col, du télécorde et du matériel d'entretien des pistes ...



... souhaite une reconversion de la station "Drouzin-le-Mont" en station dite de "**montagne douce**" avec le **développement d'activités diversifiées** en été comme en hiver : ski, luge, tubing, raquettes, chiens de traîneaux, randonnées, etc.

Le projet est soutenu par le Conseil Départemental de Haute-Savoie.

29

Capacité en hébergements touristiques :
Entre 1500 et 2000 lits dont :
- Hôtel "les Tilleuls" : 7 chambres,
- 4 centres de vacances totalisant 280 lits.

Le tissu économique

Le secteur touristique s'appuie sur la présence de la station mais également sur :

- Une offre étendue et diversifiée en hébergements touristiques avec :

- **1 hôtel** au centre-village,
- **4 centres de vacances** dont 3 au centre-village et 1 en direction du Col du Corbier,
- près de **700 résidences secondaires** et **quelques chambres d'hôtes...**



- L'existence de 3 magasins de location de matériels de sport dont 2 situés au Col du Corbier.

30

Des services de transport de voyageurs sont assurés par des particuliers sur la commune pour le compte de tour-opérateurs.

Le Balad'Aulps bus fonctionne de mi décembre à mi avril et de fin juin à fin août ...

Le service de navettes entre Le Biot et la Grande Terche fonctionne en hiver le matin et le midi en sens aller et le midi et le soir en sens retour.

Le tissu économique

Le secteur touristique s'appuie sur la présence de la station mais également sur un accès facilité aux sites touristiques environnants avec :

- le Balad'Aulps bus, qui permet, au travers des 3 lignes mises en place, de rallier Le Jotty aux Gets et Saint-Jean-d'Aulps au Col du Corbier, en passant par le Chef-lieu de Le Biot.
- un service de navettes entre Le Biot et la Grande Terche. Il s'agit là de pallier à la fermeture de la station de Drouzin-le-Mont en permettant la pratique du ski sur Saint-Jean-d'Aulps.

Ces deux services sont gérés par la CCHC.



31

1ers questionnements et éléments de débat

Dans le cadre de l'intercommunalité et en considérant la nécessité de :

- Limiter les déplacements domicile / travail – domicile / services,
- Assurer l'aspect qualitatif du développement, autant que son aspect quantitatif...

➤ **Quel soutien aux commerces et services de proximité, notamment via le PLU ?**

➤ **Quelle place pour la sylviculture et les activités innovantes** (énergies renouvelables, environnement, numérique...), génératrices d'emplois durables et de qualité ... ?

Le SCoT préconise de :

- *maintenir voire de renforcer les activités et services, compatibles avec l'habitat, au cœur des lieux de vie, dans un objectif de mixité urbaine mais aussi de cohésion sociale.*
- *Offrir des sites de qualité pour les zones d'activités (requalification / restructuration), la ZEA de la Vignette étant la seule zone intercommunale reconnue en "Vallée d'Aulps".*

32

1ers questionnements et éléments de débat

↳ Quel développement et quelle valorisation touristique ?

- En compatibilité avec les objectifs de la loi "Montagne".
- En cohérence et en complémentarité avec une politique d'échelle intercommunale, seule garante d'un développement "efficace" du tourisme.
- Dans une logique de durabilité du développement touristique (diversification, fréquentation, consommation d'énergie, flux de circulation, préservation du patrimoine...).

Le SCoT préconise de :

- *de développer la complémentarité des offres (hébergements, activités), mais aussi complémentarités entre territoires (Littoral / arrière Pays / Montagne)...
La commune devra notamment présenter sa stratégie touristique et de loisirs (notamment le type de clientèle qu'elle souhaite accueillir) et en conséquence développer l'offre adéquate.*
- *Les communes de montagne veilleront à préserver et valoriser les espaces agricoles, pastoraux et forestiers, les plans d'eau et le patrimoine montagnard, facteur d'attractivité,
notamment en maîtrisant et développant stratégiquement l'urbanisation.*

33



- 1- Préambule : Pourquoi un diagnostic ?
- 2- Le contexte territorial
- 3- La démographie
- 4- L'habitat
- 5- L'économie (hors agriculture)
- 6- Les équipements
- 7- Les déplacements



34

Les équipements/services scolaires et périscolaires



L'augmentation progressive des effectifs, liée notamment à la fermeture de l'Ecole de La Baume en 2010 mais également à l'installation de familles sur la commune...

... a nécessité le rachat par la Commune de l'ancien centre de vacances "Don Bosco" qui a été réhabilité pour y transférer l'école.

Années scolaires	Effectifs
2015-2016	90 prévus
2014-2015	81
2013-2014	75
2012-2013	76
2011-2012	69
2010-2011	64
2009-2010	51

L'école primaire et maternelle François Hugo a ainsi été inaugurée en 2010.

- en 2015 : travaux réalisés afin de permettre l'ouverture d'une 2ème classe de maternelle (4 classes au total) et d'une salle de motricité.
- une cantine scolaire (qui sert 55 repas/jour en moyenne).
- services de garderie et d'activités périscolaires, ces derniers étant assurés par l'association "Biot Attitude".

La présence d'une école est un véritable atout pour la vie économique et l'animation de la commune.

35

Les équipements/services scolaires et périscolaires

La commune compte une association de parents d'élèves.

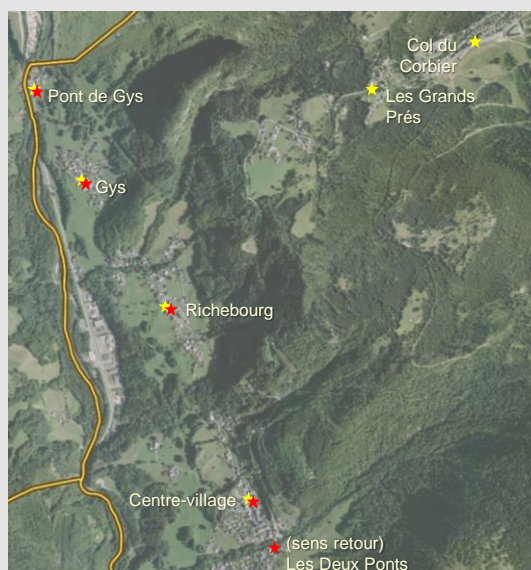
Dans les locaux de l'Ecole, des activités de loisirs pour les vacances d'été sont proposées par l'Association "Les Pt'its Biotins" sous l'égide de la Fédération Départementale des Familles année.

Transport scolaire ...

... De la compétence de la CCHC, sont desservis sur la commune :

- **6 arrêts** pour le transport des élèves de maternelle et primaire de l'école de Le Biot,
- **5 arrêts** pour le transport des élèves du Collège de Saint-Jean-d'Aulps.

- ★ Transport des élèves de maternelle/primaire
- ★ Transport des collégiens



En moyenne 27 élèves de l'école primaire utilisent le transport scolaire

36

Les équipements institutionnels et culturels

La commune dispose au centre-village :

- d'une mairie qui héberge le siège de la CCHC, d'une agence postale communale, d'une bibliothèque et d'une petite salle d'activités,
- d'un terrain de football, de deux terrain de tennis, d'un terrain de pétanque et d'un terrain multisport...

... sans compter :

- les infrastructures liées à la station,
- les quelques lieux de culte, dont certains propriété de la commune.



37

La vie sociale

↳ Le tissu associatif.

Il est assez dense avec une dizaine d'associations à vocation :

- sociale (4),
- sportive (2),
- d'animation (2),
- de conservation du patrimoine (1),
- ou encore religieuse (1).

4 associations bénéficient de subventions communales.

Sur la commune, l'action associative joue un rôle très important, contribuant à son animation mais aussi à la satisfaction de besoins parfois essentiels (notamment dans le domaine éducatifs).

↳ Les évènements :

2 évènements importants l'été : 1 vide grenier/kermesse et la "Foire à Tout" (qui a 30 ans cette année).

Diverses animations en été et en hiver organisées avec l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps sur le site du Col du Corbier (soirées dansantes, journées Nordiques, Chiens de traîneau ...)...

... et d'autres plus ponctuelles (loto, venue du Père Noël...)...

38

1ers questionnements et éléments de débat

- ↳ **Quelle gestion des équipements et espaces publics existants ? ...**
(confortement, extension, réaffectation, valorisation ou amélioration ...)
- ↳ **Quels nouveaux équipements prévoir ? ...** En fonction des perspectives d'évolution de la population, de l'urbanisation mais aussi du tourisme.
- ↳ **Et quelle localisation des équipements futurs ? Qui devront :**
 - Participer à (ou être en cohérence avec) la politique d'aménagement et de structuration du territoire du SCOT.
 - Tenir compte d'une limitation des impacts liés à la consommation de nouveaux espaces ?
 - Offrir une accessibilité aisée par le plus grand nombre?

La maîtrise publique du foncier ...

... Un préalable indispensable à la poursuite de la politique communale en faveur du développement des équipements et des espaces publics et collectifs...

... mais également en faveur d'une amélioration des conditions de circulation et de stationnement, d'une plus grande mixité sociale de l'habitat, de la politique économique communale et intercommunale.

39



- 1- Préambule : Pourquoi un diagnostic ?
- 2- Le contexte territorial
- 3- La démographie
- 4- L'habitat
- 5- L'économie (hors agriculture)
- 6- Les équipements
- 7- Les déplacements



40

Les déplacements

↳ La mobilité : une problématique importante dans le Chablais ... renforcé sur le territoire de la CCHC par ...

La réduction de la part modale de l'automobile et d'une manière générale la diversification des modes de déplacements...

... constituent des **enjeux majeurs de développement durable** :

- **environnementaux et de santé publique** (bruit, pollution, émission de gaz à effet de serre),
- **économiques et sociaux** (coût de l'énergie, précarité énergétique).

➤ ... L'attrait grandissant pour les zones rurales dynamiques,

lié au phénomène de desserrement urbain de l'agglomération Thonon-Evian et à la recherche d'un cadre de vie de qualité pour une partie croissante de la population, ce qui :

- accentue le déséquilibre entre zones d'habitat / d'emplois / de commerces et de services...
- induit un accroissement des besoins en mobilité vers les communes pôles (pour tous motifs) et la dilution des déplacements (motorisés) sur des distances de plus en plus longues.

➤ La faible attractivité des transports en commun.

➤ La topographie qui rend difficile l'usage des modes "doux" de déplacement sur des distances longues.

41

Données INSEE

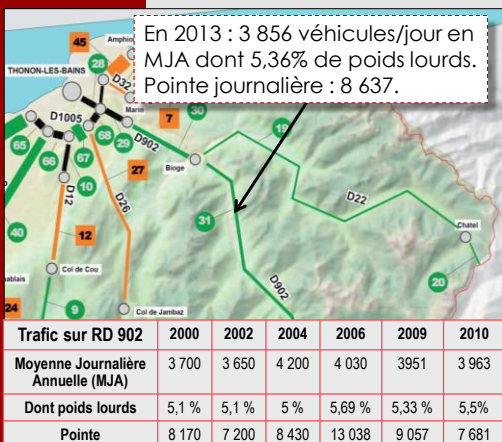
Part des ménages possédant au moins 2 voitures en 2011 : 55,6% contre 51,5% en 2006

Les déplacements

↳ Un usage prédominant de la voiture individuelle ...

En 2011, le **taux de motorisation** des ménages de la commune s'élevait à **95,5 %** ...

.. et **83% des actifs** prenaient la voiture pour aller travailler (et seulement 3,5% les transports en commun).



↳ Conséquences ...

- Des tronçons routiers de plus en plus chargés (voire saturés) en heures de pointe (à relativiser sur ce tronçon de la RD 902).
- Des risques accrus d'accidents.
- Des nuisances environnementales toujours plus accentuées.



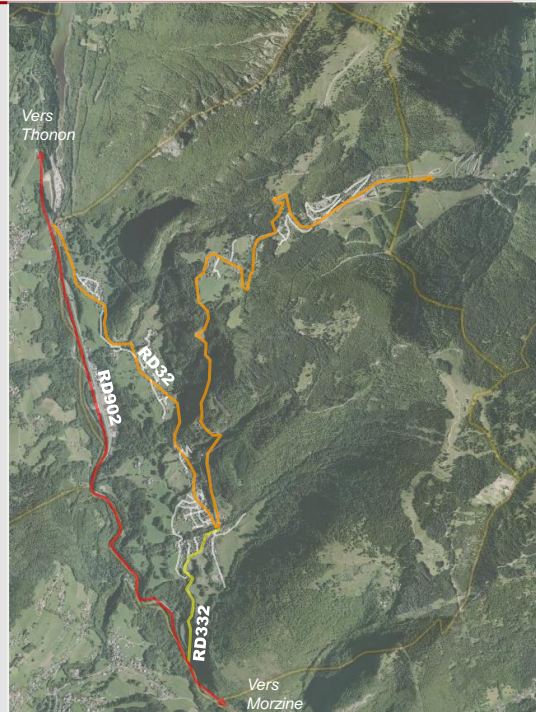
42

Le réseau de voirie

↳ Un réseau hiérarchisé

3 routes départementales qui constituent l'ossature du réseau de voirie...

... auxquelles se raccorde le réseau secondaire de voirie, permettant la desserte en profondeur des secteurs urbanisés.



Le réseau de voirie

↳ Le réseau départemental

La RD 902 :

Un axe structurant, le seul de la vallée, assurant notamment la liaison Thonon-Morzine.

Une voie de 2ème catégorie, qui traverse la commune en partie Ouest.

En entrée sud de la commune, une séquence routière linéaire qui s'ouvre sur la zone d'activités.



Puis, *en direction de Morzine*, des caractéristiques de route de montagne, avec un tracé plus sinueux sécurisé de part et d'autre.



Le réseau de voirie

↳ Le réseau départemental

La RD 32 :

Elle rallie la RD902 au Col du Corbier en passant par Gys, Richebourg et le centre-village.

Elle offre, jusqu'au chef-lieu, de belles ouvertures sur les espaces agricoles et les hameaux ... et l'entrée du centre-village est clairement identifiable.



Du Chef-lieu à la station, la voie est encadrée par la végétation.

5

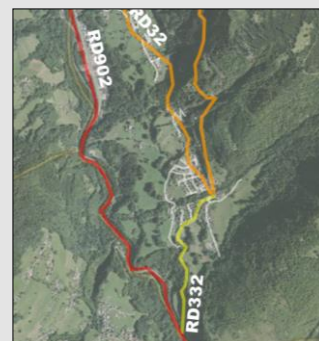
Le réseau de voirie

↳ Le réseau départemental

La RD 332 :

Sécurisée sur les tronçons à risque, elle relie le centre du village à la RD902.

Une impression valorisante avec la présence de mur de soutènements en pierre.



46

Projets en cours

- Sécurisation du carrefour de La Moille
- Sécurisation du Chemin de la Tîre A Gys

Le réseau de voirie

↳ Le réseau secondaire

Peu étendu, son entretien (pour la partie revêtue) est de la compétence de la CCHC.

Les voies se terminent majoritairement en voie privée ou en chemin rural.

Le réseau secondaire est perfectible par endroits, du fait notamment de l'étréitesse de certaines voies bordées de constructions anciennes implantées en limite du domaine public.

Certaines voies ont également été endommagées par les intempéries du mois de mai 2015.



Le stationnement

La commune comptabilise plus d'une centaines de places publiques de stationnement au centre-village (face à l'école, aux abords de la mairie, à l'arrière de l'église)...



... sans compter celles disponibles à la station.

Les modes "doux" de déplacements

De nombreux itinéraires pour les déplacements "d'agrément" avec ...

Des sentiers répertoriés par le Conseil Départemental :

- dans le cadre du PDIPRP (sentiers utilisés par ailleurs par les amateurs de VVT),
- Dans le cadre du projet Haute-Savoie Vélo Voies Vertes en tant qu'itinéraire cyclotouristique et cyclogrimpeur (correspondant au RD902, 32 et 332).

Un projet de schéma directeur des itinéraires de randonnées porté par la CCHC et qui pourrait aboutir à leur inscription au PDIPR. Il devrait être achevé fin 2015.

Mais un réseau piétonnier très peu développé pour les usages quotidiens... A l'exception des abords de l'école et de la mairie.



49

Les transports collectifs

Une offre qui se développe

En dehors des services gérés par la CCHC de transport scolaire et de navettes en saison touristique (vu précédemment) ...

... La commune est desservie par la ligne régulière interurbaine Thonon-Morzine-Les Gets, gérée par le Conseil Départemental :

- cette ligne reste cependant peu concurrentielle, la liaison entre Thonon et Le Biot n'étant pas assurée au-delà de 12h20.



Un service de transport à la demande (TAD), géré par la CCHC, a récemment été mis en place.

Il fonctionne du lundi au samedi de 9h00 à 17h30 et assure le transport des personnes sur rdv à partir du Chef-lieu de Le Biot.



50

1ers questionnements et éléments de débat

- ↳ **Quels reculs appliquer, sur quels tronçons (urbanisés / à urbaniser / non urbanisé) ? ...** en tenant compte :
 - du caractère de la voie concernée (plus ou moins structurant).
 - des impératifs de sécurité,
 - des limites d'agglomération (à vérifier en concertation avec le Conseil Départemental).
- ↳ **Des secteurs d'urbanisation future méritent-ils une réflexion particulière, du point de vue de l'accessibilité et de la desserte interne ? ...** en tenant compte de la nécessité de :
 - limiter et de regrouper les nouveaux accès (pour des questions de sécurité et d'optimisation du foncier), en particulier sur les voies départementales,
 - prévoir d'ores et déjà une sécurisation ou un réaménagement de certaines voies existantes.

51

1ers questionnements et éléments de débat

- ↳ **Quelle place pour les modes alternatifs à la voiture individuelle ? ...** notamment :
 - en veillant à la cohérence entre l'aménagement urbain et le développement éventuel des transports collectifs,
 - en réfléchissant à un possible développement de liaisons inter-quartiers sécurisées (pour les déplacements piétons de proximité, essentiellement).
- ↳ **Quelles mesures de sauvegarde et quelle politique foncière ? ...**
... en concertation étroite avec le Département et la CCHC.

Le SCoT préconise (notamment) de :

- *déterminer une hiérarchisation du réseau viaire communal et éventuellement renforcer le niveau de sécurisation des routes,*
- *développer un réseau de transports collectifs : d'où l'importance reconnue de l'extension du service de la ligne Balad'AulpsBus à l'ensemble de l'année pour une desserte de proximité dans le Haut-Chablais,*
- *prévoir une densification de l'urbanisation aux abords des arrêts de TC structurants,*
- *développer les modes doux pour une pratique utilitaire et de loisirs.*

52



Merci de votre attention

53

PLANNING PREVISIONNEL DES REUNIONS A VENIR

Dates (2011)	Thème	Type de réunion
03 août (14 h)	Diag. démographie, logement, économie, équipements, déplacements	Groupe de travail
14 septembre (14 h)	Diag. réseaux divers (sanitaires, électriques), étude de la consommation d'espace et des enveloppes urbaines	Groupe de travail
12 octobre (14 h)	Diag. environnement, paysage, patrimoine, agriculture	Groupe de travail
16 novembre (14 h)	Synthèse du diagnostic/des enjeux Porté à connaissance des services de l'Etat (PAC)	Personnes Publiques Associées (PPA)
07 décembre (18 h)	Synthèse du Diagnostic et enjeux et séminaire PADD	Conseil Municipal

54